

Nous avons déjà d'autres dispositions du même ordre, même si elles ne sont pas sans défaut, comme le plan de retraite anticipée de Devco—si l'un de mes amis se trouvait à la Chambre, cela le ferait lever aussi—et il existe maintenant un certain nombre de cas où il est admis que, si des travailleurs ne peuvent se procurer d'emploi pour des raisons découlant de la politique de l'État, celui-ci se trouve engagé vis-à-vis d'eux.

J'aimerais signaler au député de Don Valley que plutôt que de redouter cette mesure, il devrait s'en féliciter et qu'en tant que député de ce bord-là de la Chambre, il devrait inciter à ce qu'on la pousse le plus loin possible. De fait, ce qu'on admet en insérant ce principe dans le projet de loi, c'est, je crois, qu'il y a des moments où les particuliers, des travailleurs dans le cas présent, ont le droit de vivre sans que ce droit dépende de leur aptitude à trouver un emploi inexistant. Je suis fermement convaincu que c'est un principe qui, l'un de ces jours, devra faire partie intégrante de toute notre structure sociale et économique. Je prétends même que la persistance du chômage à l'heure actuelle devrait nous forcer à réfléchir sérieusement à la question.

Les députés savent que certains d'entre nous sont de vigoureux partisans du revenu annuel garanti. Plus l'expression est employée, plus elle recueille de définitions. Ma définition du revenu annuel garanti n'a rien à voir avec l'augmentation supplémentaire que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a à l'esprit. La formule que j'ai à l'esprit est plutôt une sorte de démosubvention. Mais à mesure que le chômage s'accroît, que l'automation et la cybernétique s'implanteront, et que diminuera le nombre de personnes nécessaires pour produire les biens et les services qui nous assurent notre niveau de vie, il va falloir dissocier le droit de vivre convenablement et avec dignité de la question de savoir si quelqu'un peut ou non obtenir un emploi. Les mesures d'assistance n'y suffiront pas, pas plus qu'un supplément de revenu garanti qui relève les gens à un certain niveau de pauvreté, car il les maintient dans la pauvreté. En fait, la politique du gouvernement entre en jeu, de même qu'elle influe sur toute la situation économique, et que les gens puissent ou non obtenir des emplois dans l'industrie textile, ou celle de l'automobile, ou encore dans celles de la chaussure, ou dans les universités pour les détenteurs de doctorats tout dépend de la politique gouvernementale ou de la politique sociale du gouvernement.

Je ne trouve ni civilisé, ni juste, ni intelligent que, par centaines de milliers, des gens ordinaires doivent porter le stigmate du chômage et de la pauvreté, incapables qu'ils sont d'obtenir des emplois inexistantes.

Le député de Don Valley s'inquiète de ce que le gouvernement s'enferme dans certaines politiques. A mon avis, c'est vrai dans la mesure où une politique de revenus garantis se borne à divers groupes, à diverses classes ou à diverses bourses. Mais, me semble-t-il, si le Parlement pouvait en arriver à garantir à tous les citoyens le droit de vivre et le revenu qui l'assure, le gouvernement aurait encore plus de latitude pour appliquer ses politiques à l'industrie.

• (3.40 p.m.)

Par conséquent, j'appuie de tout cœur la déclaration que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a faite [M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

l'autre jour en notre nom. Je suis heureux que nous ayons le programme TAB, et le programme SUB, et le régime de retraite anticipée de la Devco et, maintenant, ce régime de pension à 54 ans en faveur des travailleurs qui sont déplacés dans l'industrie du textile. Monsieur l'Orateur, vous savez tout le temps qu'il nous a fallu pour persuader le gouvernement d'abaisser l'âge d'admissibilité de 70 à 65 ans en vue de la pension de vieillesse. Il se peut que nous ayons à l'abaisser maintenant à 60 ou à 55 ans. C'est ce que nous ont appris nos études sur l'économie, sur l'automatisation et sur la cybernétique. Envisageons les faits et reconnaissons qu'en l'an 2000, nous n'aurons pas le genre de société où il sera encore nécessaire que les gens se cherchent des emplois inexistantes afin d'établir leurs droits de citoyens de premier ordre.

Il s'en faut de beaucoup que je trouve parfait le régime proposé. Il est par trop insuffisant. Il repose sur un système dans le cadre duquel le gouvernement n'assume pas ses responsabilités quant au plein emploi. Cependant, il est marqué au coin du bon sens lorsqu'il prévoit que les ouvriers réduits au chômage par la politique du gouvernement n'en conservent pas moins le droit de vivre. Aussi j'accueille favorablement cette partie du bill et j'espère que des députés comme l'honorable représentant de Don Valley, qui appartient à un parti qui discute d'un revenu annuel garanti lors de ses conférences sur la politique fédérale, et aussi à ses conférences provinciales, ne s'enfermeront pas dans des déclarations du genre de celle qu'il a faite aujourd'hui, mais qu'ils se rendront compte qu'il s'agit bien là d'une vision d'avenir: un revenu garanti pour les habitants de ce pays, pour les ouvriers, pour nos familles, qu'ils soient en mesure ou non de trouver des emplois, notamment lorsque ces emplois n'existent pas. Retrouvons nos manches afin de créer le plein emploi, mais ayons la sincérité de reconnaître que la situation évolue et que nous allons devoir ancrer le droit à la vie de chaque Canadien. Et ce droit ne signifie rien s'il ne s'accompagne pas d'un revenu qui suffise à assurer une vie digne.

M. l'Orateur: Le député de Don Valley (M. Kaplan) semble vouloir poser une question au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avant qu'il ne s'assoie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'en suis ravi.

M. Kaplan: Quand le député a parlé du risque de la pauvreté qu'une personne doit courir quand elle perd son emploi par suite des progrès de la technique ou de la politique du gouvernement, il a passé complètement sous silence le programme d'assurance-chômage ou le fait que le gouvernement s'applique sérieusement à l'améliorer.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais savoir si le député veut poser une question.

M. Kaplan: Ne reconnaît-il pas que l'assurance-chômage qui existe et qu'on s'applique à améliorer est la solution, ou une bonne partie de la solution au problème auquel, selon lui, il n'y en a aucune?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me demande si le député sait que l'assurance-chômage ne protège les